

*Loi électorale du Canada*

A l'étape de la deuxième lecture de ce bill, je me souviens que j'ai expliqué en détail certains aspects de la réforme électorale et que j'ai recensé certaines dispositions qui, à mon avis, auraient dû y être incluses. Je ne les répéterai pas aujourd'hui. Certains députés de l'opposition se sont déclarés en faveur de campagnes électorales plus longues, notamment parce qu'ils estiment que des campagnes plus courtes auraient tendance à favoriser les députés sortants. Étant donné que le gouvernement de l'heure aurait davantage d'élus que l'opposition au départ, il serait favorisé par le vote.

Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a montré cet après-midi que cette hypothèse ne s'est pas vérifiée en Saskatchewan ou au Manitoba. Selon moi, à moins de limiter la campagne électorale à moins de 25 jours, le fait de la raccourcir n'aura aucune influence sur les résultats du scrutin. Même si les gouvernements au pouvoir dans ces deux provinces ont été renversés, ce résultat n'est pas attribuable au fait que la campagne électorale ait été plus courte comme le montrent les résultats à Terre-Neuve.

Au début de la Confédération, il était nécessaire que les campagnes électorales dépassent deux mois puisque les candidats devaient emprunter le train ou des voitures hippomobiles pour visiter les campagnes. Mais cela n'est plus nécessaire aujourd'hui grâce aux communications électroniques instantanées grâce à la télévision et à la radio. Même la presse écrite peut paraître très rapidement. Par exemple, dernièrement, j'ai visité une imprimerie dans ma circonscription et l'on m'a montré une machine qui pouvait imprimer 2,000 copies en l'espace de dix minutes. Il faut donc bien peu de temps pour imprimer des prospectus et autre matériel électoral.

Je souhaite également que soit réduite la durée des campagnes électorales parce que cela semble correspondre au désir des électeurs et à tous ceux qui doivent nous endurer au cours de ces longues campagnes.

Pendant que je faisais campagne des gens m'ont dit deux semaines avant le jour du scrutin qu'ils en avaient assez d'entendre les candidats répéter leurs arguments, de les voir apparaître au petit écran chaque fois qu'ils ouvraient la télé. Ou bien leur décision était prise depuis des jours ou bien ils attendaient le jour du scrutin pour se décider. Nous devrions avoir pitié des électeurs en évitant de les bombarder de tous ces messages électoraux jour après jour. Nous devrions réduire les campagnes électorales aux 50 jours proposés dans le bill à l'étude.

Il y a aussi la question du recensement qu'ont soulevée cet après-midi le président du Conseil privé (M. Pinard) et d'autres députés. Cette étape soulève probablement plus de plaintes que tout le reste du processus électoral. Les électeurs se plaignent ou bien de ne pas figurer sur la liste ou de figurer sur la mauvaise et d'aboutir dans le mauvais bureau de scrutin. Puisqu'il arrive souvent que les gens soient absents du foyer au moment du recensement, ce dernier est loin d'être parfait. Le député de Hamilton Mountain a souligné que c'était particulièrement vrai de nos jours quand les deux parents travaillent et que les enfants sont à l'école.

On pourrait aborder le problème du recensement de deux façons différentes. Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) a proposé l'établissement d'une liste permanente des

électeurs. Cette méthode a été efficace en certains endroits et il pourrait être opportun de l'adopter au Canada. Une étude minutieuse serait au moins justifiée.

Une autre méthode entraînerait l'élimination complète de la liste des électeurs. Dans un certain nombre de pays, comme dans certaines régions rurales du Canada, les votants se rendent simplement au bureau de vote, s'identifient et sont autorisés à voter. Dans certains pays, après avoir prêté serment, ils sont estampillés avec une encre indélébile de sorte qu'ils ne peuvent voter à nouveau. Nous pourrions peut-être utiliser une méthode de ce genre. Cette méthode est analogue à celle qui est utilisée quand on se fait estampiller la main à l'occasion d'une réunion mondaine pour pouvoir sortir de la salle et y revenir. La méthode électorale pourrait être plus raffinée, mais on peut mettre au point une méthode qui permettrait à tous de ne voter qu'une fois.

Enfin, je veux parler de la nomination des fonctionnaires chargés de tenir les élections. Je ne suis pas en faveur du régime actuel en vertu duquel le gouvernement élu peut nommer les directeurs du scrutin ou les surveillants du bureau de scrutin. Ce système laisse une trop grande place au favoritisme.

Ainsi, pas plus tard que ce matin, j'ai lu un recueil de lettres de Sir John A. MacDonald. Une de ces lettres était adressée à un de ses partisans qui se présentait aux élections. En gros, il y disait qu'il avait eu la chance de retenir les services d'un président d'élection qui, d'après lui, serait bien disposé à l'égard de ce candidat. L'histoire s'est passée il y a environ un siècle, et j'ignore si le favoritisme est aussi flagrant à l'heure actuelle, mais je ne donnerais pas le bon Dieu sans confession à certains députés assis de l'autre côté de la Chambre.

J'ai une autre histoire à raconter à propos de Sir John A. MacDonald et des élections. Le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, qui comprenaient encore la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba à cette époque, avait envoyé un jour un télégramme à Sir John A. MacDonald pour lui signaler que, pour avoir le droit de voter, il fallait être maître de maison. Cela se passait avant que l'on n'accorde le droit de suffrage aux femmes. Le lieutenant-gouverneur voulait savoir si les citoyens vivant dans les teepees devaient être considérés comme des maîtres de maison aux fins du scrutin. Sir John A. MacDonald lui a évidemment répondu que oui, s'ils étaient conservateurs.

De toute façon, à mon avis, les agents électoraux, les présidents d'élection, les vice-présidents d'élection et tous les employés requis pour les élections, devraient être nommés par le directeur général des élections du Canada et relever directement de lui. Je crois qu'il l'a déjà déjà recommandé à plusieurs reprises et je l'appuie ainsi que d'autres députés, je crois.

Enfin, je dois dire que je me prononcerai bien volontiers en faveur de ce projet de loi.

• (1540)

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que j'ai écouté la dernière intervention, celle de mon collègue le député de Western Arctic (M. Nickerson) avec grand intérêt. Les habitants du grand Nord ont un problème particulier que vous, monsieur l'Orateur, qui habitez dans une agglomération urbaine ou moi, qui habite dans la